

Ecole maternelle publique  
11, boulevard Pasteur  
53500 Ernée  
02.43.05.79.45  
[ce.0530207m@ac-nantes.fr](mailto:ce.0530207m@ac-nantes.fr)

## **Compte-rendu du conseil d'école du 12 novembre 2020**

Personnes présentes :

Madame Bidault, élue à la commission scolaire,  
Mesdames Paris, Boiteau et Ribeiro (représentantes des parents),  
Monsieur Vallejo, DDEN  
Mesdames Béchu, Besnard, Duval, Bouteloup, Cabon (enseignantes),  
Madame Levalet (enseignante et directrice)

Personne excusée : Madame Massicot, représentante des parents, Monsieur Lecomte, responsable du service périscolaire, Madame Cardinal, élue à la commission scolaire, Madame Gillard, Inspectrice de l'Éducation Nationale

### **Résultats des élections :**

Sur les 174 parents d'élèves inscrits, il y a eu 63 votants soit un taux de participation de 31,03 %. Ce nombre est stable par rapport à l'année dernière (31,82 % pour 198 inscrits).

Les parents qui ont été élus sont : Mesdames Paris, Massicot, Boiteau et Ribeiro.

Le rôle du conseil d'école est de parler de l'école, de la cantine et de la garderie dans leur fonctionnement en général mais en aucun cas d'une personne en particulier. Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les personnes suivantes peuvent assister avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant : les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles. Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

### **DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) :**

C'est un partenaire de l'école publique aux côtés des parents, des enseignants et des municipalités. Le DDEN est bénévole et nommé pour 4 ans par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale). Il est membre de droit au conseil d'école et possède une voix délibérative. Monsieur Vallejo est le DDEN de notre école.

### **Adoption du règlement intérieur de l'école :**

Le règlement intérieur est lu par les membres du conseil d'école. Quelques modifications ont été apportées en lien avec la crise sanitaire :

- Les enfants sont accueillis à l'extérieur de l'école par les enseignants.

~~L'accès aux locaux de l'école n'est possible qu'à partir de ces horaires sauf pour la garderie.~~

En dehors de ces horaires et pour des raisons de sécurité, l'accueil se fera au portail de l'école, en utilisant l'interphone installé.

- Les enfants peuvent être récupérés à 12h00 ou 11h45 le mercredi (une ATSEM assure le service de surveillance jusqu'à 12h20 le mercredi) et à 15h45 ou 16h45 (à l'école élémentaire, après les TAP).

- Les absences doivent être signalées dès le premier jour à l'enseignant/e par mail ou par téléphone.

- Concernant les règles d'hygiène liées à la crise sanitaire en cours, veuillez vous référer au protocole sanitaire disponible à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le règlement intérieur est voté et adopté à l'unanimité. Il sera distribué à chaque famille pour signature.

### **Organisation pédagogique de l'école maternelle :**

Le choix de l'équipe enseignante de conserver des doubles niveaux a permis de scinder le groupe de MS et faire des classes plus équitables. Il y a eu quelques départs et arrivées depuis le mois de septembre. A ce jour, les effectifs sont les suivants :

<b>TPS</b>	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>
(5 + 4 arrivées prévues)	15 + 15	10+8+9+9	15+16

**TOTAL = 102 élèves**

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu pendant les TAP de 15h45-16h45 et sont sous la responsabilité de l'enseignant qui organise ce temps comme il le souhaite dans la semaine.

Madame Bidault présente un bilan des TAP depuis la rentrée : les enfants sont pris en charge dès 15h45 par les 5 ATSEM et 1 animateur sportif.

Les élèves sont regroupés par classe pour limiter le brassage durant tous les temps périscolaires : restauration, TAP et garderie.

Les parents n'étant plus autorisés à entrer dans l'école, nous pouvons convenir d'un rendez-vous téléphonique pour échanger. En fonction de l'évolution de la situation, les enseignants feront un bilan en présentiel ou en distanciel avec les familles en janvier, pour la remise des livrets de réussite de leur enfant.

### **Mise en place du projet d'école :**

Le projet d'école a été rédigé pour la période 2018-2022. Nous développons cette année en équipe, l'axe scientifique du projet : création de sacs mathématiques que les élèves pourront emprunter pour jouer en famille (jeux simples avec des règles connues des élèves).

### **Présentation des PPMS et exercices incendie :**

Le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place, par le directeur d'école, pour protéger les élèves et le personnel des effets d'un événement majeur. Il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté (confinement et/ou évacuation) en attendant l'arrivée des secours.

Il convient de distinguer 2 documents : un PPMS « risques majeurs » tel qu'il est conçu depuis 2002 et un PPMS « attentat-intrusion ».

C'est Mme Lemaître, directrice de l'école élémentaire, la responsable sécurité pour le groupe scolaire. Les PPMS sont communs aux deux écoles du fait de l'aménagement du

bâtiment. Nous devons réaliser 3 exercices par an dont un « attentat-intrusion ». Ce dernier s'est déroulé le 06/10/2020. Les enfants avaient auparavant réalisé des jeux autour de l'action "cacher/se cacher en silence".

En parallèle, un exercice d'évacuation incendie doit être réalisé chaque trimestre (3/an). Le premier a eu lieu le 24/09/2020. L'équipe pédagogique et les enfants étaient informés de cet exercice. Pour le second, seuls les enseignants sont informés et le troisième est réalisé de manière inopinée (les enseignants et les enfants ne le savent pas) de façon à vérifier que le système d'alerte fonctionne bien et qu'il est bien entendu par tous et partout dans l'école.

### **Point sur la situation sanitaire :**

Nous appliquons le protocole sanitaire en date du 2 novembre. Les mesures prises pour limiter le brassage par l'équipe enseignante et le personnel municipal sont les suivantes :

- récréations, entrées et sorties par classe
- repas, TAP, garderie par classe
- pas de prêt de matériel entre classe
- matériel mis en quarantaine 24h ou désinfecté s'il est réutilisé le lendemain
- aucune entrée des familles, intervenants extérieurs dans l'école

### **Point sur les différents budgets alloués à l'école :**

- ❖ La municipalité est la principale ressource financière de l'école. Elle est dotée de différents budgets :
  - un budget investissement qui permet le renouvellement régulier ou l'achat du « gros » matériel scolaire tels que : tables, chaises, armoires, photocopieur, matériel de sport...
  - Les demandes d'investissements l'année 2021 concernent l'achat de matériel informatique (vidéoprojecteur pour la classe 4), remplacement des ordinateurs portables des classes, et l'achat d'une vitrine d'affichage extérieure.
  - un budget fonctionnement qui sert à acheter les fournitures scolaires comme par exemple les cahiers, crayons, papiers...
  - un budget pour les sorties et les spectacles
  - un budget pour la pharmacie
  - un budget pour acheter des livres ou des jeux...
- ❖ L'Amicale laïque est la deuxième ressource financière pour l'école. Elle peut nous aider à financer des sorties ou encore du gros matériel (exemple matériel de cour, de motricité, ...)
- ❖ Pour finir, l'école a la possibilité d'avoir un compte bancaire par l'intermédiaire d'un organisme qui se nomme l'OCCE. Le compte bancaire est alimenté par les différentes ventes réalisées par l'école (les photos scolaires, les tickets de tombola...). Pour l'année scolaire 2019-2020, la coopérative affiche un bilan négatif de 264,91€ par rapport à l'année scolaire précédente.

### **Point sur les travaux réalisés et à venir :**

- ❖ Le couloir menant à l'école élémentaire a été repeint durant l'été et les sanitaires adultes ont été rénovés aux vacances de la Toussaint.
- ❖ Un panneau de liège pour les affichages de la classe 6 a été posé dans le hall.

### **Les activités déjà réalisées ou prévues pour cette année scolaire :**

- ❖ Pour le moment, les sorties scolaires et les interventions au sein de l'école sont suspendues. Nous ne pouvons à ce jour pas prévoir de sorties (cinéma, spectacle, ...).

### **Dates des prochains conseils d'école :**

Ils auront lieu les jeudis 18 mars et 17 juin 2021 à 18h15.

### **Questions diverses :**

« Est-ce qu'il serait possible de faire travailler les enfants sur comment récupérer un objet au sol en pliant les genoux et garder le dos droit, afin qu'ils apprennent tout petit les bonnes habitudes pour protéger leurs dos au cours de leur vie ? »

→ Il ne s'agit pas là d'un apprentissage pédagogique mais plutôt d'une habitude liée à l'éducation parentale. Le sujet peut néanmoins être abordé ponctuellement lors des activités de la classe si l'occasion s'en présente.

Aucune autre question n'est parvenue aux membres du conseil d'école.

Les parents ont aussi la possibilité de poser leurs questions via le formulaire de contact du site internet de l'école (<http://passerelle2.ac-nantes.fr/empu-ernee53/>) ou en envoyant un mail à l'école : [ce.0530207m@ac-nantes.fr](mailto:ce.0530207m@ac-nantes.fr).

Rédigé par Marion Levalet le 17 novembre 2020